

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3721**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Hôtellerie et tourisme spécialité Ingénierie et management dans les métiers de la restauration collective et commerciale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne) Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Marne la Vallée

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334 Accueil, hôtellerie, tourisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les professionnels en hôtellerie et tourisme possèdent des compétences d'organisation et de gestion. Ils assurent la gestion d'un établissement ou d'un service de restauration collective.

Ils procèdent aux achats des denrées alimentaires et des autres produits (vaisselle, verrerie, produits d'entretien...). Ils contrôlent l'approvisionnement et la gestion des stocks.

Ils élaborent les menus, évaluent les prix de revient et fixent les prix des prestations.

Ils encadrent, organisent et coordonnent le travail de production et de distribution.

Ils peuvent assurer la comptabilité de gestion de l'établissement.

Selon leur niveau de responsabilités, ils effectuent le recrutement et organisent l'adaptation du personnel au poste de travail.

Ils peuvent être amenés à superviser plusieurs unités de restauration collective.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Responsable d'unités de restauration collective

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1404 : Management d'établissement de restauration collective

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Enseignements fondamentaux :

Connaissance de l'entreprise ; gestion comptable et contrôle de gestion

- Connaissance du métier :

Marketing et animation ; contrat commercial, fiscalité ; science de l'alimentation ; production et distribution de services

- Autres enseignements :

Langues ; informatique

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**<http://www.univ-mlv.fr/>**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**